



263, rue de Paris
93 516 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 80 00

Paris, le 15 décembre 2006

Groupe de travail du CNIS « niveaux de vie et inégalités sociales » **Contribution de la CGT après le rapport final**

Avant-propos

Le groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » du CNIS achève ses travaux et il soumet son rapport final ainsi que ses conclusions et préconisations à l'appréciation de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006.

La CGT tient à saluer le travail des deux rapporteurs. Elle a particulièrement apprécié l'impulsion donnée par le président au travail effectué par le groupe. Le rapport final rend bien compte de certains points qui ont fait l'objet de vifs débats au sein du groupe, même si d'autres sujets auraient mérité davantage de développements.

La CGT prend acte qu'il s'agit d'un chantier important qui s'ouvre maintenant pour l'ensemble de la statistique publique et que, sur de nombreuses questions encore, la réflexion et les approfondissements sont nécessaires, avant d'être traduits en investissements statistiques assurant les progrès de connaissance et de compréhension des phénomènes à la source des inégalités sociales. Ce rapport conclut donc le travail du groupe du CNIS, mais il ne conclut ni la réflexion, ni le plan d'ensemble d'un ambitieux projet de connaissance statistique des inégalités sociales et des niveaux de vie, à la mesure des besoins et des attentes de la société.

Pour mener à bien dans la durée l'ensemble de ce chantier, la CGT approuve l'idée d'un suivi régulier et d'une évaluation annuelle des recommandations énoncées dans le texte, sous la responsabilité du CNIS et elle interviendra dans ce sens. Cela suppose que les préconisations figurant dans le rapport servent de point d'appui à des projets précis. **La CGT est d'accord avec l'idée de « feuille de route de la statistique publique », qui consiste à assortir les conclusions du groupe, après leur validation par l'assemblée plénière, de moyens et de calendriers qu'il serait utile de définir au plus tôt.** Cette phase en aval des travaux du groupe relève des instances décisionnelles du CNIS et la CGT sera attentive à ce qu'elle soit mise en œuvre sans délai.

Tel qu'ils sont présentés à l'assemblée plénière du CNIS du 18 décembre 2006, les travaux du groupe du CNIS sont constitués d'une synthèse, du rapport incluant une cinquantaine de propositions, des indicateurs sélectionnés pour décrire les inégalités sociales et les niveaux de vie, ainsi qu'une sélection d'un petit nombre d'indicateurs prioritaires. Cet ensemble est loin d'avoir recueilli en tous points l'assentiment unanime du groupe de travail. Sur certains points même, les divergences exprimées n'ont pas pu être surmontées, alors même qu'il s'agissait parfois de questions importantes au regard du sujet traité. **La CGT considère que la diversité des points de vue n'a pas toujours été suffisamment rendue dans le rapport**, rédigé sous la responsabilité du président et des rapporteurs du groupe. Elle ne saurait donc être engagée par le détail précis de tout ce qui est rapporté, même si elle ne minimise pas les zones de large consensus au sein du groupe et leur portée pour le programme de travail futur de la statistique publique.

Au stade actuel, la CGT, qui a participé activement et de façon permanente aux travaux du groupe, souhaite formuler par écrit un ensemble d'observations sur le rapport final, pour enrichir le débat de l'assemblée plénière. Elle présentera oralement à cette occasion l'essentiel de ses commentaires et **elle demande au CNIS d'annexer intégralement la présente contribution écrite au compte-rendu de l'assemblée plénière du 18 décembre, en tant que matériau plus complet à porter à la connaissance des participants à cette assemblée.** Elle souhaite également que cette contribution écrite soit immédiatement accessible à tout un chacun sur la partie du site du CNIS consacrée aux travaux du groupe de travail.

La contribution de la CGT est structurée en trois parties :

- **la première partie rappelle le contexte duquel est issu ce groupe**, la part qu'y a prise la CGT avec d'autres composantes du mouvement social, ainsi que les principales raisons de son engagement sur les questions relevant du mandat du groupe, à la définition duquel elle a largement contribué ;
- **la seconde partie insiste sur les attentes et les positions les plus essentielles de la CGT** concernant les thèmes étudiés par le groupe de travail, telles qu'elles ont été formalisées par écrit ou oralement dès l'origine du groupe, puis tout au long de sa réflexion et de l'avancée de ses travaux ;
- **la troisième partie apporte des compléments aux précédentes, en se fondant cette fois sur les résultats du groupe de travail** : le rapport lui-même, la note de synthèse du président et des rapporteurs, ainsi que les indicateurs sélectionnés à l'issue des travaux du groupe. La CGT n'entend pas entrer dans un travail détaillé d'amendements des textes, mais donner son avis sur certains points qui posent des problèmes. Ici, on se réfère précisément à la version encore provisoire des textes soumis à l'examen du bureau du CNIS du 10 novembre et de la réunion conclusive du groupe de travail le 15 novembre. La version finale pourra différer marginalement, mais elle n'est pas connue à cette heure.
- **en conclusion, la CGT expose la position qu'elle soutiendra lors de l'assemblée plénière du CNIS du 18 décembre 2006.**

Ce parti pris d'exposition et d'explicitation des positions générales et plus particulières ne permet pas toujours d'éviter les redondances, mais on a cherché à les éviter autant que faire se peut.

I- Origines, contexte général, méthode de travail et suites à donner

La CGT se félicite de ce que le groupe ait pu prendre en compte plusieurs préoccupations fortement exprimées par différentes forces sociales :

- au-delà de la mesure de la pauvreté, le groupe s'est efforcé de prendre en compte la problématique des inégalités sociales dans son ensemble ;
- les discussions ont permis de faire le point sur l'état des réflexions portant sur la mesure des inégalités non monétaires ;
- la priorité qu'il convient de donner aux efforts à réaliser pour connaître l'ensemble de l'échelle des revenus, ainsi que des patrimoines, y compris les plus élevés, a été soulignée ;
- le rapport consacre des développements à la connaissance des inégalités face à l'emploi et à la nécessité de mieux cerner les différents degrés de sécurité dans l'emploi.

Elle souhaite formuler des remarques plus développées sur certains points du rapport qui auraient pu donner lieu à des réflexions plus poussées.

I-1- niveaux de vie, inégalités sociales sont des problématiques naturellement au cœur des préoccupations permanentes d'un syndicat de salariés, porteur des intérêts sociaux, matériels et moraux du monde du travail et du salariat (au sens le plus extensif du terme qui inclut les chômeurs, les retraités etc.) et chargé d'en élaborer, d'en porter et d'en défendre, avec d'autres, les revendications fondamentales.

C'est d'autant plus vrai dans la période longue récente que le trend de long terme des « trente glorieuses » (les années de l'après-guerre), qui avait correspondu globalement à une réduction sensible des inégalités sociales, s'est inversé progressivement depuis une trentaine d'années. Depuis, on assiste à une plus forte variabilité des inégalités sociales dans le temps, dans l'espace et selon les grandes fonctions de la vie sociale. En témoigne, entre autres phénomènes nombreux, la forte montée d'une nouvelle pauvreté de masse, inconnue auparavant et concernant souvent des

catégories nouvelles de personnes. Ces phénomènes font suite à la **dégradation des conditions du partage de la valeur ajoutée, au détriment du travail et des rémunérations individuelles ou collectives qui lui sont liées** et au bénéfice des profits privés, distribués ou non. De même, on note une coïncidence entre la réouverture des inégalités sociales et l'expansion des activités financières au début des années 80.

I-2- Près de quinze ans après la suppression du Cerc (Centre d'étude des revenus et des coûts) -dont les inégalités sociales, leur mesure et leur explicitation constituaient le principe fédérateur-, on assiste progressivement à une nouvelle prise de conscience des graves lacunes accumulées par la statistique publique dans ces domaines, en dépit de progrès ponctuels sur des questions essentielles, comme par exemple les avancées très appréciables sur les questions de la pauvreté (sans-domicile, travailleurs pauvres, précarités, etc.). Il suffit pour le prouver de faire la liste des ouvrages et publications récentes sur ces sujets ou annoncées pour bientôt.

Cette prise de conscience ne doit évidemment rien au hasard. Aux conditions objectives et aux faits sociaux, il faut ajouter la créativité et l'apport spécifique des initiatives, tant associatives que syndicales, privées ou publiques, qui ont pris la forme de réseaux d'alerte sur tel ou tel thème, d'observatoires publics (l'ONPES) ou privés, d'associations de défense de droits citoyens et sociaux fondamentaux, de production de données et d'analyses issues d'activités sociales et caritatives, etc.

I-3- Ainsi, un débat public a été lancé à l'été 2004 dans la presse (Le Monde) à l'initiative d'un groupe de chercheurs et d'experts participant au Rai (réseau d'alerte sur les inégalités, qui réalise par ailleurs un baromètre annuel des inégalités et de la pauvreté dit « BIP40 »). La CGT s'était alors félicitée que ce débat s'ouvre et que les responsables de l'Insee et de l'ONPES -interpellés directement- y participent. Elle s'est elle-même inscrite dans la discussion en publiant le 26 août 2004 dans Libération une tribune intitulée « Mieux sonder la pauvreté » sous la signature de Nasser Mansouri-Guilani, directeur du Centre confédéral d'études économiques, et de Denis Durand, représentant de la CGT au bureau du CNIS.

I-4- Le groupe de travail du CNIS est le produit direct de ce débat. Sa conception puis son mandat et sa mise en place ont pris une longue année et ses travaux, menés tambour battant depuis novembre 2005, ont duré un temps équivalent. La CGT apprécie globalement, en tout état de cause, que le CNIS se soit saisi de cette question et elle reconnaît l'efficacité du groupe de travail, quelles que soient les appréciations plus ponctuelles portées sur tel ou tel aspect du travail collectif dont une phase s'achève maintenant.

I-5- La CGT, dans la continuité de l'attention qu'elle porte aux enjeux liés à la connaissance des phénomènes sociaux et à l'action du système statistique public, **est intervenue à chaque étape de la préparation du projet et de son déroulement** : bureau et assemblée plénière du CNIS, formations les plus concernées, etc. ; les comptes rendus de ces instances, rédigés et publiés par le CNIS sur son site, en témoignent.

I-6- En particulier, plusieurs contributions écrites par la CGT ont été fournies. Il nous semblerait utile que ces contributions soient diffusées largement par les voies les mieux appropriées, le site du CNIS réservé aux travaux de ce groupe paraissant un « lieu d'accueil » naturel pour ces documents :

- **en mai 2005**, une note « Groupe de travail sur la mesure des niveaux de vie et l'analyse des inégalités » (8 pages) était communiquée aux Inspecteurs généraux de l'Insee, rédacteurs du rapport préparant le mandat du groupe de travail ; elle y précisait les attentes et la problématique générale de la CGT
- **en juillet 2006**, au terme des séances de travail thématiques du groupe et au moment de réfléchir à son rapport final, la CGT a diffusé aux membres du groupe une contribution de 3 pages (datée du 3 juillet 2006)
- **en octobre 2006**, à la suite d'une première rédaction du rapport final, les deux participants de la CGT au groupe de travail ont rédigé un ensemble de « remarques sur le projet de rapport du groupe de travail du CNIS » (6 pages, datées du 11 octobre 2006).

I-7- Les prises de position de la CGT traduisent pour une part des insatisfactions exprimées par ses organisations face aux lacunes de l'information statistique sur les inégalités sociales, les niveaux de vie et leurs évolutions. Elle a également organisé en son sein une coordination étroite et permanente avec des syndiqués travaillant dans les champs professionnels concernés.

Enfin, elle a également écouté, consulté et s'est concertée avec d'autres composantes du mouvement social engagées sur ces champs.

I-8- La CGT pense qu'il est désormais indispensable de prolonger le débat sur le thème de la connaissance statistique des inégalités sociales et des niveaux de vie. En effet, elle ne se satisfait pas entièrement des modalités de discussion et de débat qu'il a été possible de mener au sein du groupe de travail, compte-tenu des contraintes de temps et de moyens fixées.

C'est ainsi que quelques lacunes importantes de la consultation sont regrettables :

- il n'a pas été possible **d'élargir les auditions à des acteurs essentiels de la vie publique**, tels les partis politiques, dont nul ne niera les responsabilités éminentes et assumées en matière de production ou de correction des inégalités sociales ;
- **la statistique publique, en dehors de l'Insee et de l'exception notable de la Drees** qui se sont investis très fortement, n'a pas cru devoir ou pouvoir participer à l'activité du groupe de travail, sinon marginalement. Cette absence des principaux SSM (services statistiques ministériels) se traduit par des lacunes ou des faiblesses regrettables des propositions dans certains domaines ;
- **l'ouverture des réflexions du groupe à des chercheurs ou des acteurs du débat public** n'a pas pu être aussi large que souhaitable. Il conviendra donc de recueillir leurs avis et suggestions, pour les intégrer le cas échéant ;
- **les acteurs les plus concernés par les questions territoriales** (quel que soit le type de collectivité ou l'échelle territoriale où ils se situent) n'ont pas directement été entendus ni concertés par le groupe.

Pour ouvrir davantage la discussion, **la CGT réfléchira à une initiative largement ouverte à des composantes diverses de la société**, permettant d'amorcer un débat public plus large que ce que permet le cadre du CNIS, mais en s'appuyant sur ses travaux et conclusions.

II- les points forts des attentes de la CGT tout au long de la réflexion

Pour comprendre et justifier le jugement porté globalement et plus précisément sur les différents chapitres du rapport (§ III ci-après), il est utile de résumer les principales considérations de principe et les attentes régulièrement exprimées par la CGT, traduites en questions posées à la statistique publique ; on renvoie le lecteur intéressé aux textes rédigés eux-mêmes. Evidemment, aucune recherche d'originalité n'était visée dans cet exercice.

La CGT s'est ainsi focalisée sur quelques points essentiels selon elle :

II-1- les inégalités sociales sont le produit et le signe d'un système économique et social.

Ainsi, pour importantes et graves que soient certaines situations personnelles, on ne saurait résumer la connaissance statistique à l'examen privilégié et prioritaire de certaines populations, catégories sociales ou situations personnelles. C'est à ce titre que la CGT a insisté pour que la connaissance statistique de la pauvreté et des pauvres, par ailleurs indispensable, ne soit pas déconnectée de celle de l'ensemble de la société, sur des champs thématiques identiques et couvrant l'ensemble des domaines de la vie individuelle et sociale.

C'est pour cette raison également que la CGT a demandé, dès le départ et à plusieurs reprises avec insistance, que la statistique des inégalités sociales soit étroitement articulée et mise en cohérence avec celle décrivant le fonctionnement de l'économie nationale. L'idée de « **comptes sociaux de la nation** », couplés aux comptes économiques annuels, traduit d'une certaine façon cette attente (note du 3 juillet 2006). Cette formulation et l'analogie qu'elle suggère avec les comptes économiques de la nation inclut l'idée d'un débat institutionnel contradictoire dont ces comptes sociaux devraient pouvoir faire l'objet périodiquement, en y associant les forces sociales qualifiées.

De même, l'insistance attachée à la conception et à la confection de **comptes annuels complets des ménages par catégories socioprofessionnelles et niveaux de revenus** relève du même souci d'appréhension systématique et systémique des inégalités sociales. **La CGT approuve et soutient cette approche.**

C'est pour ces raisons, en quittant le seul point de vue macro-économique et macro-social, que la CGT a souhaité, comme d'autres participants du groupe, que le rapport puisse s'organiser autour d'un « fil conducteur ». Dans sa note d'octobre 2006, elle formulait une suggestion dans ce sens : « Appréhender les causes économiques des inégalités, telles qu'elles exercent leur effet à travers le fonctionnement du marché du travail et le comportement des entreprises, peut être à notre avis très révélateur des multiples domaines dans lesquels notre système statistique doit faire des progrès. »

II-2- Les inégalités sociales concernent toutes les fractions de la société. Certes, leurs formes et leurs modalités peuvent être radicalement différentes selon les positions des personnes, des groupes et des classes sociales ; ceci pose des questions de connaissance statistique souvent spécifiques à des catégories de personnes qui peuvent être relativement peu nombreuses, surtout aux extrémités des distributions statistiques. Mais l'appréhension et la compréhension des inégalités sociales caractéristiques de la France d'aujourd'hui -et de leurs évolutions- ne peuvent se satisfaire de zones d'ombre, que ce soit aux extrêmes des distributions des revenus et des richesses ou dans les zones intermédiaires de ces distributions. D'où **l'insistance de la CGT pour porter aussi l'effort sur les populations les plus mal connues**, soit du fait de leur exclusion ou relégation sociale, soit, à l'autre extrême, du fait de la « discrétion » de bon aloi qui contribue à atténuer la perception des inégalités sociales en faveur des classes sociales favorisées et très favorisées ... Sur ce point, les recommandations du rapport n'innovent pas suffisamment par rapport au passé et elles ne paraissent pas prometteuses de progrès assez décisifs prochains à la hauteur des nécessités.

II-3- Les inégalités sociales, en tant que phénomène social, doivent pouvoir être décrites selon les catégories sociales et les nomenclatures pertinentes et habituelles structurant la connaissance statistique moderne en France. A ce propos, la CGT prend acte de l'existence de débats et de projets actuels, menés autour de l'harmonisation des nomenclatures sociales européennes. Ce que l'on en sait suscite de sérieuses interrogations, tant les « modèles sociaux » à partir desquels réfléchissent les équipes anglo-saxonnes en charge de la première ébauche de nomenclature harmonisée ignorent, par la force des choses, l'ancrage de notre nomenclature des catégories sociales dans de multiples dispositifs juridiques, économiques et sociaux (telles les conventions collectives, entre autres) et dans une histoire très riche. Ces questions sont très importantes et doivent être traitées dans la plus grande transparence et avec une grande vigilance. **La CGT souhaite donc que la question d'une éventuelle réforme des catégories socioprofessionnelles et ses conséquences sur la connaissance et la description des inégalités sociales, qui n'a pu être abordée au fond par le groupe, soit réservée à ce stade des conclusions du groupe de travail.**

La CGT souhaite par ailleurs s'inscrire dans un débat approfondi sur ces sujets et demande au CNIS, pour ce qui le concerne, de l'ouvrir sérieusement et largement sans tarder. Elle est consciente des enjeux cruciaux de tels projets, tant sont essentielles les grandes nomenclatures économiques et sociales de la statistique publique ; ce sont elles qui créent et structurent pour une large part les cadres de pensée, de description et de compréhension que la société se fait d'elle-même.

II-4- Les inégalités sociales sont inscrites sur et dans des territoires, dont les atouts ou les handicaps -économiques entre autres- constituent par eux-mêmes des facteurs d'inégalités sociales. En cela, **la CGT rejoint des préoccupations fortement exprimées et portées par quelques membres du groupe de travail**, sans que la réponse du groupe dans le rapport final soit totalement à la hauteur des besoins ni des possibilités, à notre avis. Mais le groupe a sans doute pâti de l'excessive représentation en son sein de personnalités et d'institutions de niveau exclusivement national. Les questions d'échelle territoriale pertinente pour observer et rendre compte de certaines inégalités sociales -et donc des moyens cognitifs pour les décrire et les analyser- ont été trop sommairement abordées. La CGT considère que la réflexion du groupe est restée insuffisante et elle reconnaît n'avoir pas pu, elle-même, apporter les questions cruciales que se posent ses structures territoriales.

II-5- Les inégalités sociales sont multidimensionnelles et elles touchent tous les domaines de la vie personnelle et collective des personnes, que ce soit dans des formes monétaires ou non. A ce propos, la CGT considère que les investigations du groupe, même sur les domaines explorés (santé, éducation, logement), n'ont certainement pas produit tout ce qu'un examen plus approfondi eût sans

doute permis de formuler, tant en matière de connaissances statistiques pertinentes (y compris nouvelles le cas échéant), qu'en termes d'indicateurs d'inégalités.

On peut à plus forte raison regretter **que des domaines entiers soient restés ignorés à ce stade : Culture, Justice, Transports, Services financiers, etc.** constituent autant de sujets à traiter sans tarder par la statistique publique sous l'angle des inégalités sociales qui s'y manifestent, en y associant les formations du CNIS les plus pertinentes.

II-6- Concernant les inégalités entre les hommes et les femmes (inégalités de genre), qui constituent une grille d'analyse majeure de la réalité des inégalités sociales dans leurs dimensions multiples, la CGT considère que le groupe de travail n'a pas pu leur consacrer toute l'attention souhaitable. Mais elle rappelle que des travaux nombreux et récents ont apporté des éléments importants, y compris en termes de propositions concrètes pour améliorer la connaissance statistique et donc la compréhension des inégalités et des discriminations de genre. A cet effet, elle rappelle qu'un groupe de travail dirigé par Madame Milewski a remis un rapport en mars 2005 sous le titre « les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité » ; dans ce rapport figure un passage intitulé « des propositions d'études, des statistiques à compléter, des études à actualiser, de nouvelles études à entreprendre » qui pourra valablement inspirer les projets de la statistique publique sur cette question.

II-7 Les niveaux de vie et leurs évolutions sont mal appréhendés, mal connus et leur connaissance statistique mal organisée. Si l'intitulé du groupe de travail porte à la fois sur les niveaux de vie et les inégalités sociales, cela ne doit rien au hasard. En particulier, **la question du pouvoir d'achat des revenus et son évolution au cours du temps leur est étroitement liée.**

Il semble que le rapport entretienne trop souvent une confusion regrettable entre les notions de « niveau de vie » et de « revenus ». Il en résulte une difficulté de compréhension qui reflète sans doute en amont une incertitude quant aux concepts, donc leur mesure et la connaissance statistique.

Pour la CGT, ces questions se situent à l'articulation de plusieurs problèmes redoutables posés à la statistique, sinon très nouveaux :

- la connaissance des revenus et des moyens d'existence, inégale selon les types et catégories de revenus
- la connaissance de l'utilisation de ces moyens par les ménages et les individus (consommations par grande fonctions, épargne, investissement, etc.)
- la mesure des évolutions temporelles (de courte période, mais aussi des séries longues dans la mesure du possible), ce qui renvoie aussi aux déflateurs, à l'indice des prix à la consommation, etc. Personne ne sera surpris de l'insatisfaction exprimée plus ou moins confusément par de nombreux acteurs sociaux, parmi lesquels la CGT, quant à l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en tant que déflateur exclusif et universel des évolutions de niveaux de vie et de pouvoir d'achat, sans obtenir de la statistique publique de réponse adaptée aux questions posées.

Le groupe s'est efforcé d'apporter des réponses à ces préoccupations ; mais celles-ci sont trop classiques et traditionnelles pour espérer améliorer décisivement la connaissance des niveaux de vie et de leurs évolutions : elles s'en tiennent pour l'essentiel aux échelles d'unités de consommation et à des calculs d'indices de prix catégoriels (sans grande précision).

Concernant **l'indice des prix à la consommation (IPC)**, qui constitue un élément mais un élément seulement de la question du pouvoir d'achat, la CGT considère que la statistique publique est garante et responsable de la qualité, de l'utilité sociale et de la pertinence de cette **norme sociale et juridique fondamentale de notre société.** L'IPC sert en effet à indexer un nombre toujours croissant de revenus et de prestations. Ceci justifie des efforts accrus de l'Insee sur ce terrain, ainsi que les moyens suffisants à y consacrer.

Cependant, la CGT craint une dilution de la norme du fait d'initiatives malencontreuses : la multiplication désordonnée d'indices divers dont la qualité n'est pas garantie contribue à semer le doute et à diminuer la crédibilité de l'indice des prix à la consommation, fait pour suivre l'évolution des prix à la consommation des ménages. Ainsi en est-il du calcul d'un indice dit du « chariot de Bercy », promu par le ministre des finances en 2005 et calculé depuis en dehors de la statistique publique. **La CGT s'est exprimée contre cette création à plusieurs reprises et elle réitère son opposition définitive à l'utilisation de l'indice dit du « chariot de Bercy » pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat ; elle demande la suppression de cet indice.**

La statistique publique ne pourra longtemps encore -sauf à manquer à sa mission- se satisfaire d'une situation où les pouvoirs publics indexent toujours davantage de revenus sur l'indice des prix à la consommation -pour en garantir soi-disant le maintien du pouvoir d'achat-, alors qu'elle affirme calculer des indices de prix à la consommation dont ce n'est pas la vocation.

La CGT demande que la statistique publique consente à l'effort méthodologique et aux investissements permettant de connaître effectivement la diversité des évolutions de pouvoir d'achat des principales composantes des revenus et des grandes catégories de ménages.

II-8- inégalités sociales et niveaux de vie constituent des sujets d'une complexité souvent redoutable. Ceci constitue objectivement un défi pour leur bonne compréhension et leur bonne appréhension par le « corps social ». Cependant, **la CGT a mis en garde contre toute tentation de résumer la diffusion des informations sous forme d'un petit nombre d'indicateurs sélectionnés et façonnés par les experts, à l'exclusion d'autres éléments.** Ce risque était particulièrement présent dans les premières versions du mandat du groupe et il a pu être atténué ensuite, sans toutefois disparaître totalement.

Si la communication des résultats essentiels pour le grand public passe probablement par une liste restreinte de quelques dizaines d'indicateurs, il n'en va pas de même du travail approfondi que tout un chacun et toutes les organisations ou groupements de la société doivent pouvoir entreprendre à partir des données, sur la base de leurs propres approches et questionnements. Ainsi, la CGT se félicite que le projet de mandat initial, très axé sur la recherche d'un petit nombre d'indicateurs considérés comme les plus pertinents, ait été sensiblement infléchi vers une conception plus ouverte. **Des indicateurs, certes ; mais couplés étroitement à une information riche, pertinente, appropriable par des non-experts et largement ouverte à tous, dans la limite des règles de la déontologie statistique.**

II-9- s'agissant plus généralement des **sources statistiques**, le groupe de travail a été amené, à plusieurs reprises, à confirmer une orientation « lourde » de la statistique sociale française actuelle : privilégier le recours croissant aux sources administratives, au risque de porter atteinte aux autres moyens d'accéder à la connaissance statistique, en particulier les enquêtes directes auprès des ménages. Les contraintes pesant sur les moyens de la statistique publique ne sont sans doute pas étrangères à ces orientations censées générer des économies, mais on ne saurait l'accepter au regard des graves risques encourus.

La CGT ne peut que rappeler ici des réserves qu'elle a exprimées par ailleurs à plusieurs reprises et sur divers projets récents de cette nature (EDP++, Elfe, ...), tant pour des raisons de protection des personnes et de secret statistique, que pour des raisons de concepts et de nature des données collectées à l'occasion de processus administratifs et bureaucratiques qui n'ont rien à voir avec la statistique.

III- points d'accord, de vigilance, de désaccord sur le projet de texte

La CGT n'entend pas ici commenter dans le détail l'imposante et riche matériau mis en forme par le président et les rapporteurs du groupe, ni proposer à ce stade d'amendements formels. On s'en tiendra ici aux idées les plus essentielles, pour autant qu'elles n'aient pas déjà été dites dans la partie II de la présente contribution.

III-A - sur le rapport

Partie 1 « considérations générales »

III-1- La CGT souhaite, dans la mesure du possible, que les **indicateurs d'inégalités soient assortis des données statistiques disponibles** aussi largement que possible, dans le respect des règles de diffusion de la statistique publique. Ainsi, la question de la « désagrégation des indicateurs » selon les catégories pertinentes verrait son symétrique en termes de possibilités pour tout un chacun -ce qui inclut au premier chef toutes les organisations sociales et associations qui le souhaitent- d'« agréger les données statistiques » selon les catégories et les hypothèses de travail qui lui paraissent les plus pertinentes pour rendre compte et comprendre les inégalités sociales, en se dégageant au besoin des représentations et des idéologies dominantes.

Mais cette « appropriation sociale » des données statistiques les plus riches possibles, par des publics aussi divers que possible, suppose de la part de la statistique publique un **effort d'accessibilité, de mise à disposition, de pédagogie et d'accompagnement dont la CGT rappelle la nécessité** dans le cadre de ce rapport, comme en d'autres circonstances.

III-2- certaines considérations méthodologiques sont probablement inutiles dans la partie 1. Certes, il n'est pas sans intérêt que le CNIS, et plus particulièrement un groupe de travail amené à creuser un sujet bien spécifique, soit amené à s'exprimer sur des points qui relèvent généralement de l'expertise scientifique de la profession, voire qu'il prenne partie pour telle option jugée préférable à telle autre. Pour ce qui la concerne toutefois, la CGT n'est pas sûre d'avoir un avis pertinent sur des questions aussi pointues et elle parie sur la confiance faite aux professionnels et sur le débat largement ouvert au sein de la profession.

Cependant, certains passages paraissent poser des problèmes de fond. Ainsi en est-il des raisonnements « toutes choses égales par ailleurs » dans le champ des inégalités, précisément là où les choses ne peuvent pas être égales par nature (§ 1.6.4 par exemple).

Enfin, le rapport et les propositions rédigées n'évitent pas toujours des options et des parti pris techniques extrêmement précis (choix de dispositifs d'enquête très spécifiques, de sources connues des seuls spécialistes, etc.), à propos desquels l'avis d'un groupe du CNIS peut se révéler fallacieux, en raison des limites -très compréhensibles au demeurant- de la compétence des personnes qui n'appartiennent pas au monde professionnel de la statistique. Sur certaines questions donc, l'unanimité affirmée du groupe de travail n'est pas nécessairement aussi ferme qu'il y paraît ; **la CGT ne saurait en toutes circonstances être réputée en accord -ou symétriquement en désaccord- avec ce qui est écrit, lorsque l'on atteint un trop grand degré de sophistication technique statistique.**

III-3- les § de la première partie du rapport concernant : les **PCS/CSP** (§ 1.6.1), les **comptes complets des ménages au sens de la comptabilité nationale** par PCS et niveaux de revenus (§ 1.12), ainsi que les **territoires** (§ 1.1.d, § 1.2, § 1.7) ont déjà été développés précédemment et n'appellent pas de commentaire supplémentaire.

III-4- la question des **statistiques selon l'origine géographique** (il faut entendre par là les lieux de naissance et la nationalité des ascendants) est des plus sensibles dans les questions touchant aux inégalités et aux discriminations dont elles peuvent résulter.

La CGT considère que des précautions supplémentaires devraient être rappelées dans le § 1.6.2 qui en traite, par exemple celles définies lors de la création de la Cnil et opportunément portées par plusieurs associations de défense des droits et libertés des personnes, soit : principe de finalité, principe de pertinence et de proportionnalité, principe de licéité et de loyauté, obligation de sécurité, principe de transparence, principe d'exactitude.

III-5- les besoins de comparaisons internationales (§ 1.8) ne posent aucun problème de principe. C'est dans ces matières que les indicateurs, souvent calés sur des politiques publiques communes à des ensembles géographiques plus ou moins étendus (Communauté européenne, OCDE, ONU, ..), sont généralement préférés aux données statistiques primaires -par nature volumineuses, détaillées et adaptées aux contextes nationaux- lesquelles se prêtent mal à la comparaison entre nations différentes qui peuvent être nombreuses. Ils peuvent cependant entrer en contradiction avec les outils nationaux, ainsi qu'on le voit, semble-t-il, à propos des PCS.

Toutefois, dans le contexte particulier de l'Europe, les contraintes d'harmonisation et de comparaison sont souvent étroitement liées à des politiques européennes explicites. **La CGT demande que, le plus possible, on s'affranchisse du cadre de pensée imposé par les politiques européennes ou autres** (exemple des indicateurs de Laeken, dans le domaine de la pauvreté et des inégalités) pour imaginer la statistique dont la société a besoin, dans sa diversité. Chacun doit pouvoir aussi organiser l'information statistique disponible selon ses propres conceptions et besoins.

III-6- le § 1.11 relatif aux **sources administratives et enquêtes statistiques** paraît trop nettement favorable aux premières seulement. Ainsi, le rapport semble récuser certaines enquêtes, éventuellement étendues régionalement ou localement pour les rendre représentatives à des niveaux infra-nationaux, sans avoir mené une discussion assez approfondie et équilibrée des avantages et

inconvenients des différentes méthodes. A ce stade, la CGT est réservée quant aux conclusions du groupe et elle demande un examen plus sérieux de ces aspects qui ne sont pas que techniques.

III-7- parmi les **populations mal couvertes par la statistique** (§ 1.13), la CGT considère que celles décrites dans le rapport sont certes pertinentes, mais incomplètes. Du point de vue des inégalités sociales et des niveaux de vie, **la mauvaise couverture des catégories aisées et très aisées par la statistique est très dommageable** et elle souhaite que ceci soit rappelé au moins pour mémoire à cet endroit du rapport.

Partie 2 du rapport « les inégalités de revenus »

III-8- la CGT **se félicite de la nette prise de conscience des lacunes en matière de patrimoines et de revenus du patrimoine**. Le titre du paragraphe § 2.3 « la lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus associés », les analyses et les propositions faites, faisant largement appel à des sources fiscales, permettent d'espérer de réduire significativement les zones d'ombre sur ces sujets, ne serait-ce qu'en permettant de donner des indications *a minima* des patrimoines et de leurs revenus selon les catégories pertinentes de ménages, moins éloignées des réalités que ce que le cadrage macro-économique des comptes de la Nation permet d'évaluer en grandes masses (cf. les travaux de l'Insee, Nadine Legendre et alii, cités dans le rapport).

III-9- Concernant les **salaires**, le rapport est relativement peu percutant et il n'apporte guère d'éléments nouveaux, même si les sources et les données (et indicateurs associés) figurent dans plusieurs parties du rapport. La CGT ne pense pas que la connaissance statistique des salaires soit aujourd'hui suffisante et satisfaisante, ce que laisserait penser la relative discrétion du rapport sur ce sujet. **Elle considère que les statistiques salariales mériteront un examen en tant que tel sous l'angle des inégalités sociales et des niveaux de vie**, en intégrant les nouvelles formes de rémunérations associées au salariat, ainsi que les effets salariaux des inégalités face au travail et à l'emploi évoquées au § 4 du rapport.

Partie 3 du rapport « inégalités en conditions de vie »

III-10- les § 3.1 et 3.2, plus théoriques, présentent, plus que d'autres parties du rapport, la caractéristique de concerner essentiellement et au premier chef les individus, ménages et catégories sociales du « bas » de l'échelle des revenus. Sans nier l'intérêt de ce qui est rapporté et des informations statistiques attendues des propositions faites, la CGT souhaite que les inégalités en niveau de vie fassent l'objet d'un examen systématique sur l'ensemble de la population.

III-11- les **approches thématiques** du § 3.3 ont déjà été commentées.

Partie 4 du rapport « inégalités face au travail et à l'emploi »

III-12- la CGT **se félicite de ce que le travail et l'emploi soient explicitement retenus en tant que facteurs d'inégalités sociales**. Elle retrouve des idées et des analyses qui sont au cœur de ses propositions de « sécurité sociale professionnelle ». Toutefois, rien n'est dit ni proposé pour enrichir l'information statistique sur ces thèmes, ni sources nouvelles, ni enrichissement des questionnements de sources existantes (enquête emploi), ni appropriation ou mise en œuvre prochaine des réflexions et des recommandations formulées depuis de longues années par des organisations internationales compétentes dans ces domaines (le BIT, entre autres). **La CGT prend acte que cette partie du rapport nécessitera des approfondissements et des concertations plus poussées avec les secteurs concernés de la statistique publique** (Dares, etc.). Elle souhaite qu'une vision cohérente puisse se dégager de la condition salariale, articulant étroitement les inégalités ainsi révélées et leurs effets sur les salaires et les niveaux de vie des salariés, pour l'ensemble du salariat et selon les catégories les plus pertinentes en son sein.

Partie 5 du rapport « la dynamique des inégalités »

III-13- cette partie du rapport insiste sur la connaissance des trajectoires individuelles et promeut les techniques de panel appropriées pour ce faire. **La CGT considère cependant que les dynamiques économiques et sociales qui produisent les inégalités sociales relèvent aussi d'autres**

approches, qui n'apparaissent pas dans le rapport, notamment en analysant et en étudiant les séries longues macro-économiques et macro-sociales.

Partie 6 du rapport « la construction d'un système d'informations »

III-14- la CGT approuve l'idée de « système d'information » sur les inégalités sociales et les niveaux de vie. Elle ne considère pas devoir se prononcer sur les modalités d'organisation, mais elle est attachée aux avantages qu'elle attend d'un tel système : une plus grande cohérence de la statistique publique sur ces sujets ; un accès plus aisé aux sources, aux données publiées et aux études publiées ; des possibilités de trouver des ressources efficaces pour une bonne appropriation et une bonne compréhension des données diffusées, etc.

III-B – sur le texte de synthèse

Ce texte, d'excellente facture, porte fortement la marque personnelle du président et des rapporteurs du groupe et il agence clairement et synthétiquement les propositions du rapport -par grandes catégories- et les principes ayant présidé aux choix d'indicateurs, ainsi que la sélection du petit nombre de ceux dits « privilégiés ». Il a été présenté lors de la dernière séance du groupe, le 15 novembre.

En tant que tel, il n'appelle pas d'autres commentaires de la part de la CGT .

III-C – les indicateurs

Deux listes d'indicateurs ont été proposés à l'issue des travaux du groupe :

- une « liste restreinte d'indicateurs », qui compte plusieurs dizaines d'items, auxquels il faut ajouter les 11 indicateurs de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) et les indicateurs dits de Laeken (10 indicateurs primaires et 8 indicateurs secondaires), rappelés pour mémoire ;
- une liste de 10 indicateurs privilégiés (hors indicateurs de l'ONPES), sélectionnés au sein des précédents.

La CGT considère que cette liste a le mérite d'exister et elle en prend acte, en raison des contraintes fortes de temps et de disponibilité qui ont pesé sur les phases finales du travail du groupe qui n'ont pas permis un travail aussi fin que souhaitable. Le bilan qui en sera fait au terme de la première année permettra de reconsidérer ces listes, de rectifier les indicateurs retenus et leur ordre de priorité. Toutefois, elle formule à leur propos les trois remarques suivantes :

III-15- les indicateurs de l'ONPES sont désormais une donnée de fait et ils résultent d'un processus de travail approfondi, mené dans la durée et associant étroitement les membres de l'Observatoire. C'est donc sous la responsabilité de l'ONPES que ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer et de s'adapter aux besoins. La CGT accepte et reconnaît les possibilités ainsi offertes dans le cadre d'un organisme au sein duquel elle peut apporter ses contributions ;

III-16- concernant les **indicateurs de Laeken**, la CGT demande que l'on clarifie leur statut dans la liste retenue par le groupe de travail. **S'ils devaient être inclus sans autre examen dans la liste des indicateurs du groupe, la CGT désapprouverait cette décision** en tant que ces indicateurs, pour intéressants et légitimes qu'ils puissent être, sont porteurs d'un projet explicitement politique (le processus de Laeken) et non au premier chef du souci de la connaissance statistique la meilleure possible sur le thème des niveaux de vie et des inégalités sociales. A la simple lecture, on voit qu'ils sont étroitement liés à des politiques de lutte contre la pauvreté et non, plus généralement, contre les inégalités sociales.

III-17- les indicateurs dits privilégiés n'incluent aucune mention de deux dimensions transversales pourtant essentielles pour la CGT, depuis le départ des travaux du groupe :

- la **dimension territoriale**
- la **dimension systémique des inégalités sociales**, qui consiste à décrire et comprendre l'articulation de l'économie (son fonctionnement, son organisation, les pouvoirs qu'elle met en évidence) et de la société (la vie des travailleurs, dans toutes ses composantes, et les inégalités qui s'y manifestent). La CGT rappelle ici sa vision de comptes sociaux annuels, articulés aux comptes économiques de la Nation et débattus démocratiquement avec les

forces sociales concernées. **Elle suggère que le partage de la valeur ajoutée (tel que le calcule la comptabilité nationale) soit un indicateur privilégié, sous réserve d'un indicateur plus adapté.**

IV - Conclusion

À l'issue d'échanges très riches et d'un travail considérable, le rapport du CNIS peut constituer une contribution marquante au débat très intense qui se développe sur la mesure des niveaux de vie et des inégalités depuis quelques années. La CGT approuve l'avis favorable au travail du groupe qui a été proposé à l'assemblée plénière du CNIS réunie le 18 décembre 2006. Elle suivra avec beaucoup d'attention les suites qui seront réservées aux propositions figurant dans le rapport, et continuera, à cette occasion, de faire valoir le point de vue développé dans la présente contribution. Elle souhaite que le rapport constitue, pour le système statistique public, un encouragement à poursuivre et à intensifier les efforts qu'il a engagés pour améliorer la connaissance des phénomènes sociaux et pour répondre aux demandes et aux attentes des différents acteurs sociaux. Elle sera particulièrement attentive à l'actualisation des travaux du groupe qui aura lieu en 2007.